



Le Relais Petite Enfance

LIEU D'ÉCOUTE ET DE MÉDIATION.
LE RELAIS PETITE ENFANCE
N'A PAS DE MISSION DE CONTRÔLE.

La responsable et son équipe sont
à votre disposition selon les horaires
suivants, avec ou sans rendez-vous

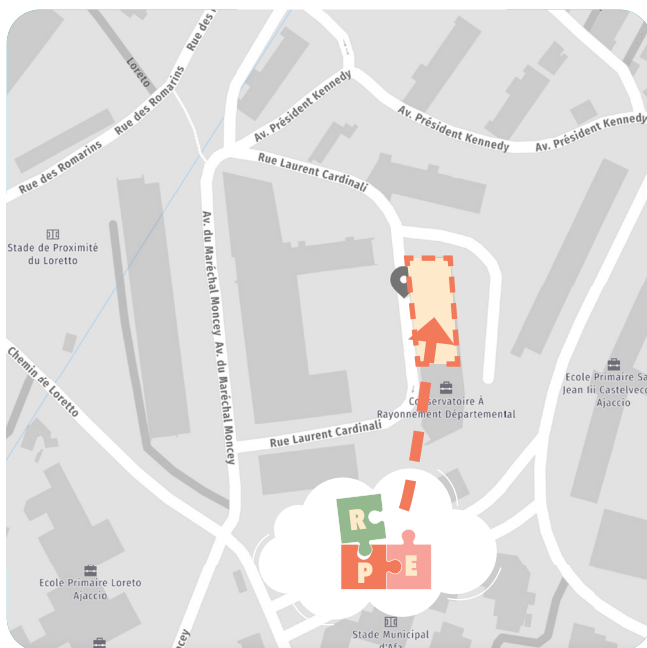
DU LUNDI AU VENDREDI
de 8h30 à 16h30
▶ Temps collectifs d'animation
sur inscription de 9h à 11h
▶ Réunions thématiques
selon le planning



RESPONSABLE
Laetitia Mercuri
Éducatrice de jeunes enfants
Quartier Moncey
rue Laurent Cardinali
20090 AJACCIO

04 95 23 55 06

rpe@ville-ajaccio.fr
www.ajaccio.corsica



Le Relais Petite Enfance

UN SERVICE AU CŒUR DE L'INFORMATION
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
ET DES PROFESSIONNEL(LES)

À l'initiative de la Ville d'Ajaccio et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-sud

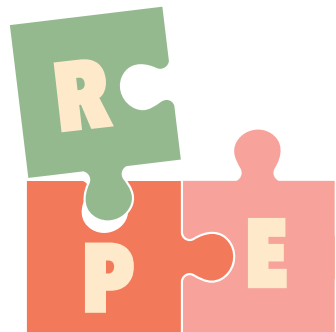


AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU



**POUR
LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS
DE LEUR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)**

- ▶ Rencontrer, découvrir d'autres enfants et d'autres adultes.
- ▶ Appréhender en douceur la vie en collectivité et jouer ensemble.
- ▶ Découvrir des jeux, des livres, des jouets dans un nouveau lieu de vie.
- ▶ Participer à des activités d'éveil et faire des sorties pédagogiques.



**POUR
LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
OU TOUTE PERSONNE SOUHAITANT
LE DEVENIR**

Le RPE vous apporte une information générale sur votre statut professionnel, votre agrément, votre contrat de travail, la convention collective.

Vous souhaitez développer vos compétences et vos connaissances, le RPE vous propose :

- ▶ Des informations sur vos droits à la formation continue.
- ▶ Des temps de rencontres et d'échanges.

Vous souhaitez devenir un professionnel de la petite enfance, le RPE vous informe :

- ▶ Sur les démarches de demande d'agrément pour les futurs assistant(e)s maternel(le)s.
- ▶ Sur les métiers et diplômes de la petite enfance.

**POUR LES PARENTS
OU
FUTURS PARENTS**

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant, le RPE vous propose :

- ▶ Une information sur les divers modes d'accueil petite enfance sur le territoire.

Vous avez choisi un(e) assistant(e) maternelle, le RPE vous accompagne :

- ▶ Dans la mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.
- ▶ Dans les formalités et démarches administratives, contrat de travail et la fonction d'employeur.
- ▶ En vous donnant une information d'ordre général, aides financières, avantages fiscaux, déclaration PAJEMPLOI.

Vous avez des questions concernant l'éducation, l'évolution de votre enfant :

- ▶ Le RPE organise des réunions d'information sur différentes thématiques.
- ▶ Le RPE vous propose des temps de rencontres et d'échanges.